

LE KIT POUR TRIER

LES ENCOMBRANTS



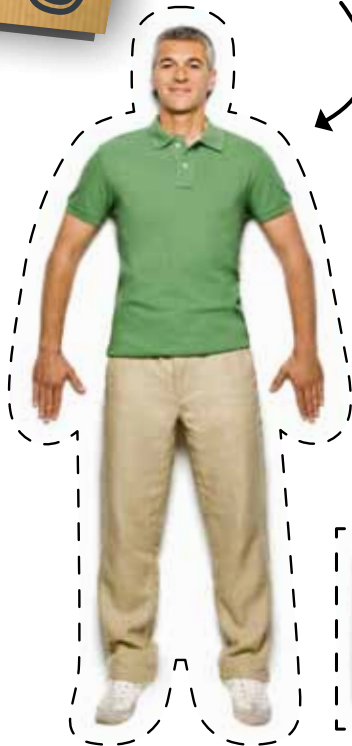
UN ÉCO-CITOYEN

DECHETTERIE

13 DÉCHETTERIES
GRATUITES*

DES ENCOMBRANTS

UN VÉHICULE



*Pour les particuliers, dans la limite de 2 tonnes / an ou 16 passages / an / foyer.



POUR LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

C'EST GRATUIT

L'accès aux 13 déchetteries est gratuit pour les habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur dans la limite de 2 tonnes par an et par foyer (ou 16 passages par an et par foyer dans les déchetteries non équipées de système de pesée).

Les pièces à fournir, lors de votre première visite sont :

- une pièce d'identité ou extrait K-Bis pour les professionnels
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau ou taxe d'habitation) ou justificatif de localisation de l'entreprise pour les professionnels
- la carte grise de votre véhicule

Tarification au-delà de 2 tonnes par an ou 16 passages par an, par foyer :

NATURE DES DÉCHETS	Tarifs à la tonne	Tarifs au passage	
	LORS DE LA PESÉE	VL 	VL + remorque 
	Tous véhicules	VU 	
Tout-venant	160 €	26 €	77 €
Ferraille	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Gravats propres	73 €	39 €	118 €
Gravats sales*	120 €	48 €	143 €
Déchets verts GRATUIT pour les particuliers	76 €	13 €	38 €
Bois	119 €	11 €	34 €
Bouteille de gaz ou extincteur**	14 €	14 €	14 €
Cartons	37 €	5 €	10 €
Déchets ménagers spéciaux***	921 €	240 €	719 €

Tarifs applicables aux apports de déchets des usagers résidents sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. Attention : tarifs majorés pour les résidents hors Métropole Nice Côte d'Azur. Merci de se référer au règlement intérieur sur tousecocitoyens.org.

* Uniquement dans les déchetteries de Cagnes-sur-Mer, La Gaude et Nice Ouest. ** À l'unité et à appliquer en sus des autres flux présentés. *** Non acceptés pour les professionnels.

L'accès est réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes (remorque comprise).

Les batteries, huiles de vidanges, verre, papier et piles sont acceptés à titre gratuit. Le règlement intérieur est à votre disposition dans toutes les déchetteries et sur notre site tousecocitoyens.org.

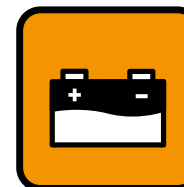
LES DÉCHETS ACCEPTÉS



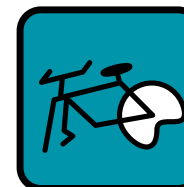
TOUT-VENANT



DÉCHETS VERTS



BATTERIES



FERRAILLE



VERRE



PAPIER



CARTON



HUILES VÉGÉTALES*



HUILES DE VIDANGE



SOLVANTS ET DILUANTS**



BOIS



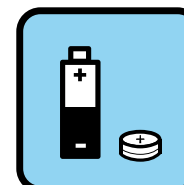
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES**



GRAVATS PROPRES



EMBALLAGES



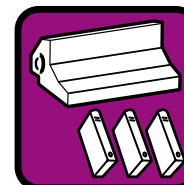
PILES ET ACCUMULATEURS



TUBES FLUORESCENTS ET AMPOULES BASSE CONSOMMATION



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES*



CARTOUCHES LASER ET JET D'ENCRE

* Sauf déchetterie de Nice Nord. ** Non acceptés pour les professionnels.

LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Du téléphone portable au lave-linge, en passant par l'ordinateur et l'outillage, chaque appareil peut être recyclé sous forme de nouvelles matières premières ou d'énergie.

Que faire d'un appareil électrique ou électronique usagé ?

- 1 vous avez acheté un appareil neuf :** le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou à la livraison,
- 2 des bacs de collecte pour le petit électroménager sont à votre disposition** dans la plupart des grandes surfaces même si vous n'achetez pas un appareil neuf,
- 3 votre appareil est usagé et vous ne comptez pas le remplacer :** apportez-le dans nos déchetteries.

Comment ça marche ?

Dans les déchetteries, les équipements sont séparés en 4 familles :



APPAREILS FRIGORIFIQUES :
réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs.



ÉLECTROMÉNAGER :
lave-linge, lave-vaisselle, chauffage, four, plaque de cuisson, micro-onde.



ÉCRANS :
téléviseurs, moniteurs, ordinateurs portables, écrans.



PETIT ÉLECTROMÉNAGER :
informatique, outillage, audiovisuel, téléphonie, vidéo, jouet électronique, sèche-cheveux, aspirateur, cafetière, grille-pain...

Une fois collectés en déchetterie, ces appareils sont acheminés vers des centres de traitement pour être dépollués (débarrassés des composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement) puis recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

ET SI VOUS ADOPTIEZ DE NOUVEAUX RÉFLEXES ?

Pourquoi ne pas réutiliser vos déchets verts ?

Feuilles mortes, branchages et autres déchets fermentescibles peuvent être facilement compostés. Grâce à ce geste vous pouvez réduire de 30 % le volume de vos déchets. La Métropole Nice Côte d'Azur vous propose des composteurs individuels et une formation pour vous permettre de fabriquer un compost de qualité apte à enrichir le sol de votre jardin.



Branchages et branches peuvent être hâchés à l'aide d'un broyeur électrique ou thermique (selon les quantités à traiter) ou à l'aide d'une tondeuse thermique pour des branches jusqu'à 20 mm de diamètre, laissés à même le sol. Le broyat ainsi obtenu est utilisable en complément du compost pour pailler. Le paillage évite l'installation de mauvaises herbes, limite l'arrosage des massifs, protège le sol et les plantes du gel. Il permet également, par exemple, de garder les fraises et les légumes propres en les isolant de la terre.

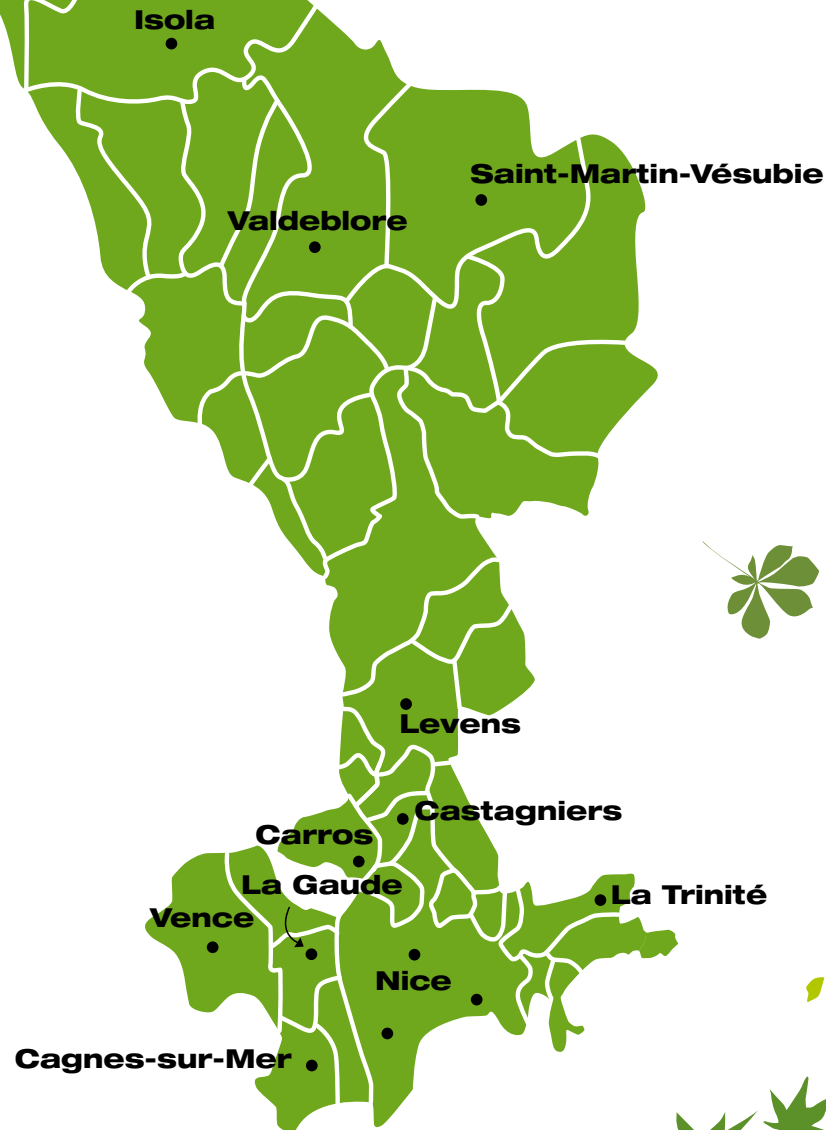
Avez-vous pensé à réparer vos appareils électroménagers plutôt que d'en racheter ?

Chaque habitant jette en une année entre 16 et 20 kg d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.). Ces objets peuvent parfois être réparés ou rénovés plutôt que de finir au rebut. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service après-vente ou de votre réparateur local agréé.

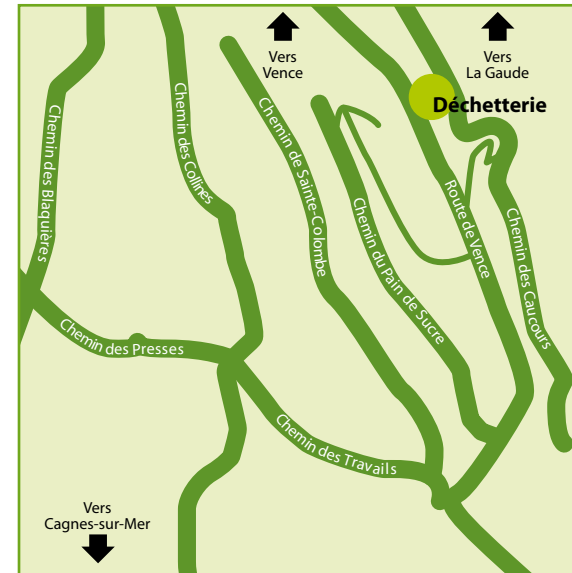
Vous avez des objets ou des meubles en bon état dont vous voulez vous débarrasser ?

Il est souvent possible de customiser, réparer ou revendre ces objets (vide-greniers, petites annonces, dépôts-ventes), vous pouvez également les offrir (famille, amis, associations) afin qu'ils aient une seconde vie. Chaque objet réutilisé ne vient pas augmenter les quantités de déchets à traiter et les coûts associés. Par ailleurs, ce simple geste peut permettre aux foyers plus modestes de s'équiper à moindre coût.

LES DÉCHETTERIES de la Métropole Nice Côte d'Azur :



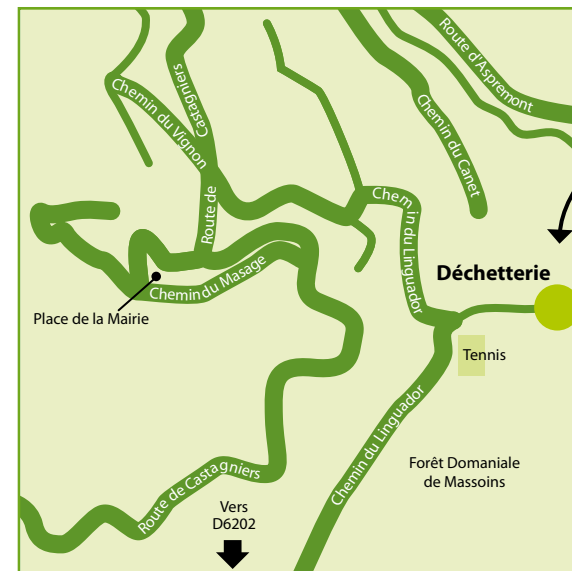
Déchetterie de Cagnes-sur-Mer



Ancienne Route de Vence

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
(sauf le **mardi**)
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
et le **dimanche**
de 8 h à 12 h.

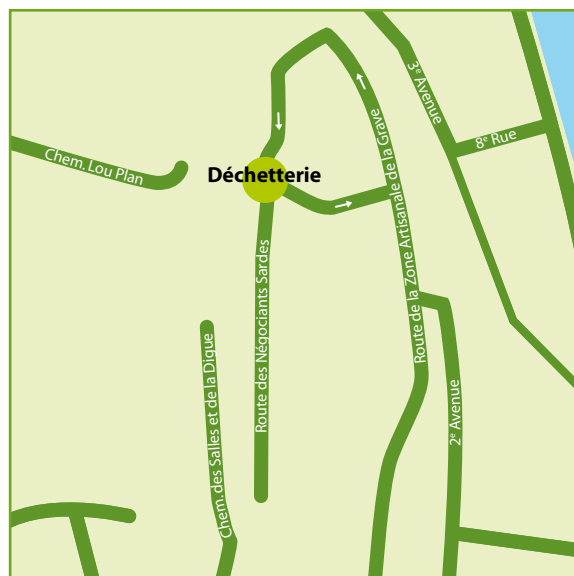
Déchetterie de Castagniers



Chemin du Linguador

Ouverture :
du **mardi** au **samedi**
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h.

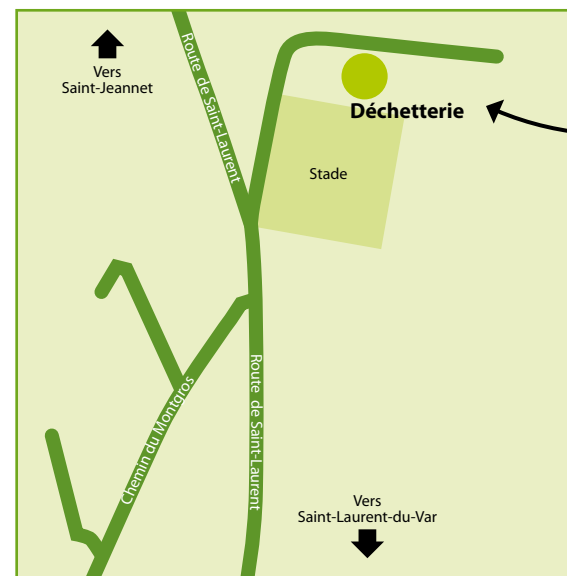
Déchetterie de Carros



Chemin
des Négociants Sardes

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
(sauf le mercredi)
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

Déchetterie de La Gaude



Quartier le Plan du Bois

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
(sauf le jeudi)
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
et le **dimanche**
de 8 h à 12 h.

Déchetterie d'Isola



Quartier Trérious

Ouverture :
du **lundi** au **vendredi**
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
et le **samedi**
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

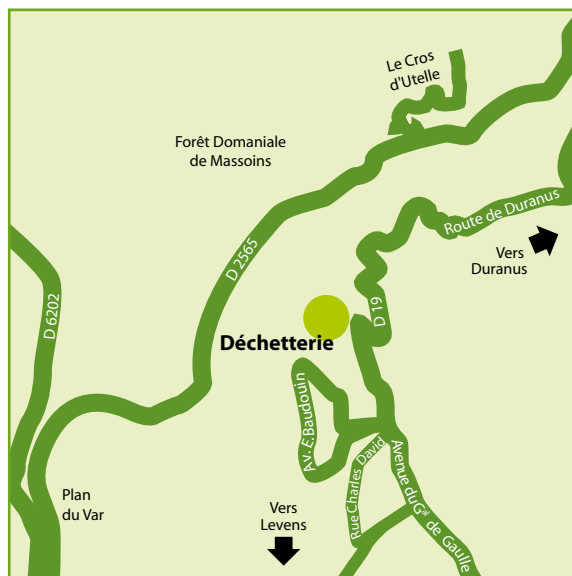
Déchetterie de La Trinité



Boulevard Fuon Santa

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
(sauf le mercredi)
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

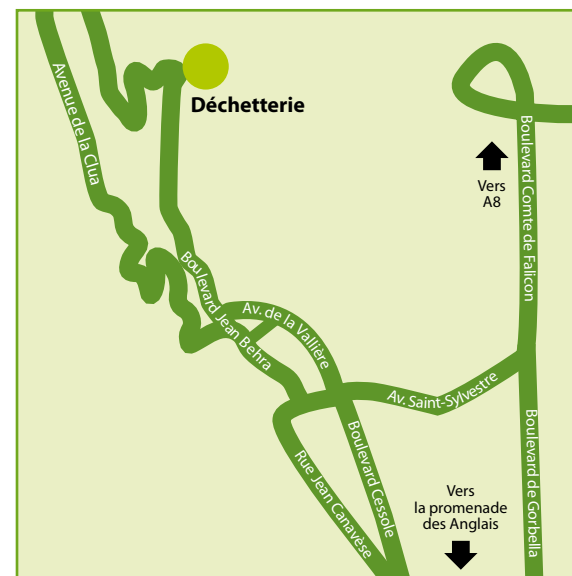
Déchetterie de Levens



877, route de Duranus

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
(sauf le mercredi)
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 18 h.

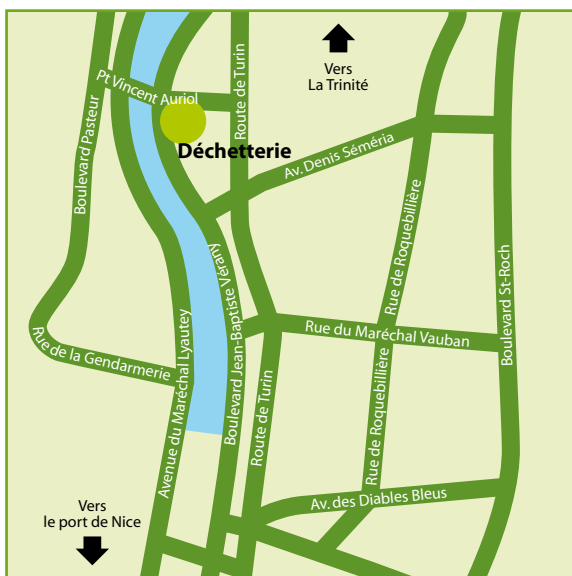
Déchetterie de Nice Nord



Boulevard Jean Behra

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h 30 à 18 h
et le **dimanche**
de 8 h à 12 h.

Déchetterie de Nice Est



Boulevard
Jean-Baptiste Verrany

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h 30 à 18 h
et le **dimanche**
de 8 h à 12 h.

Déchetterie de Nice Ouest



Avenue Sainte-Marguerite

Ouverture :
du **lundi** au **samedi**
de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h 30 à 18 h
et le **dimanche**
de 8 h à 12 h.

Déchetterie de Saint-Martin-Vésubie



Quartier les Châtaigniers

Ouverture :

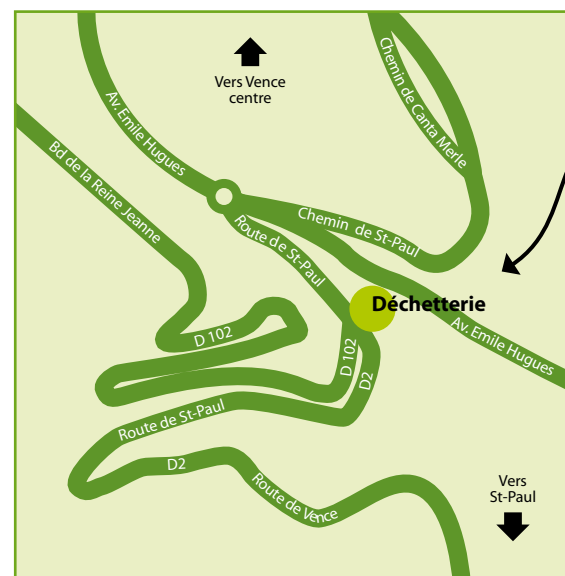
→ Période hivernale

(1^{er} octobre / 31 mars)
du **mardi** au **samedi**
de 13 h 30 à 17 h 30
et le **dimanche**
de 15 h 30 à 17 h 30.

→ Période estivale

(1^{er} avril / 30 septembre)
du **mardi** au **samedi**
de 10 h à 12 h
et de 13 h 30 à 18 h 30
et le **dimanche**
de 15 h 30 à 18 h 30.

Déchetterie de Vence



Route de Saint-Paul

Ouverture :

du **lundi** au **samedi**
(sauf le mercredi)
de 8 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
et le **dimanche**
de 8 h à 12 h.

Déchetterie de Valdeblore



La Roche

Ouverture :

→ Période hivernale

(1^{er} novembre / 30 avril)
le **lundi** et le **mercredi**
de 14 h à 17 h
et le **samedi**
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

→ Période estivale

(1^{er} mai / 31 octobre)
du **lundi** au **vendredi**
de 14 h à 18 h
et le **samedi**
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 19 h.

Le saviez-vous ?

La déchetterie : une nouvelle vie pour vos déchets

Savez-vous que les ferrailles, certains déchets encombrants et une grande partie des déchets verts que vous apportez à la déchetterie sont transformés en matière première ou en compost ?

DECHETTERIE

LISTE NON-EXHAUSTIVE D'AUTRES SITES ACCEPTANT LES DÉCHETS



Société	Adresse	Contact	Horaires	Tarifs HT																								
GRANULATS VICAT	Quartier des Clausonnes Route de la Valmasque 06560 Valbonne	T. 06 08 36 33 52 www.granulats.vicat.fr	du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h le vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h	▶ 26€/tonne pour terre ▶ 14€/tonne pour gravats propres																								
MUL Carrière de la Siagne	Siège - 632, Chemin Saint-Georges 06550 La Roquette-sur-Siagne	T. 04 93 42 22 18 F. 04 93 60 91 40 www.mul-carriere.fr	du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30	▶ de 12,54 à 31,20 €/tonne. Voir site : www. mul-carriere.fr																								
MUL Carrière de la Siagne	Site de traitement - 557, Route Fenerie 06580 Pegomas	T. 04 93 42 23 34 F. 04 93 42 23 56																										
SOMAT	Quartier La Cruelle - Route de Laghet 06320 La Turbie	T. 04 93 41 76 24 F. 04 93 41 12 61	du lundi au vendredi de 6 h à 12 h et de 13 h à 17 h	▶ 13€/tonne ▶ Pierres et terre acceptées, pas de gravats																								
Carrière BONO	1 260, Chemin de La Sine 06140 Vence	T. 06 10 45 04 49 www.pierre-de-vence.com	du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h	▶ 15 €/m³ (gravats propres en petite quantité)																								
S.E.C. Carrière de Saint-André	1, Hameau de La Colle - Route de Levens 06730 Saint-André-de-la-Roche	T. 04 93 27 64 70	du lundi au vendredi de 6 h à 17 h	<table><tr><td></td><td>recyclable</td><td>inerte</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule semi 3 essieux</td><td>300 €</td><td>450 €</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule semi 2 essieux</td><td>250 €</td><td>375 €</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule 8x4</td><td>200 €</td><td>300 €</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule 6x4</td><td>150 €</td><td>225 €</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule 4x2</td><td>100 €</td><td>150 €</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule 5t</td><td>50 €</td><td>75 €</td></tr><tr><td>Forfait pour véhicule VL</td><td>30 €</td><td>45 €</td></tr></table>		recyclable	inerte	Forfait pour véhicule semi 3 essieux	300 €	450 €	Forfait pour véhicule semi 2 essieux	250 €	375 €	Forfait pour véhicule 8x4	200 €	300 €	Forfait pour véhicule 6x4	150 €	225 €	Forfait pour véhicule 4x2	100 €	150 €	Forfait pour véhicule 5t	50 €	75 €	Forfait pour véhicule VL	30 €	45 €
	recyclable	inerte																										
Forfait pour véhicule semi 3 essieux	300 €	450 €																										
Forfait pour véhicule semi 2 essieux	250 €	375 €																										
Forfait pour véhicule 8x4	200 €	300 €																										
Forfait pour véhicule 6x4	150 €	225 €																										
Forfait pour véhicule 4x2	100 €	150 €																										
Forfait pour véhicule 5t	50 €	75 €																										
Forfait pour véhicule VL	30 €	45 €																										
S.E.C. Ballastière SMG	293, Route de Grenoble 06200 Nice	T. 04 93 29 83 10	du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30																									
S.E.C.	2 085, Le Cloteirol Rond 06270 Villeneuve-Loubet	T. 04 92 60 36 69/60 F. 04 93 77 04 90	du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h																									
SINC	1 010, Chemin de la Levade 06550 La Roquette-sur-Siagne	T. 04 93 93 86 71 F. 04 93 93 86 49 www.sinc.fr	du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le samedi de 8 h à 12 h	▶ Déchets en mélange : 155 €/tonne, déchets verts : 57 €/tonne, gravats propres : 30 €/tonne, gravats sales : 85 €/tonne, bois : 75 €/tonne																								
VEOLIA Propreté* *prévoir de faire une demande d'ouverture de compte 48h avant le premier déchargement	Chemin de Saquier - Vallon des Serres 06200 Nice Saint-Isidore	T. 04 93 29 99 31 F. 04 93 29 99 57	du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h	▶ Véhicules type « benne » uniquement ▶ Gravats propres : 45 €/tonne, gravats sales : 90 €/tonne, tout-venant : 160 €/tonne, bois : 75 €/tonne																								
SITA	33 bis, Boulevard de l'Ariane 06300 Nice	T. 04 93 27 27 41	du lundi au vendredi de 6 h 30 à 18 h 30 le samedi de 7 h à 12 h	▶ Gravats propres : 63,20 €/tonne, Gravats sales : 85 €/tonne, Tout venant : 144 €/tonne, Bois : 144 €/tonne, Déchets verts: 80 €/tonne, Souche et tronc d'arbre : 110 €/tonne																								
PLATFORME DU BÂTIMENT	45, Boulevard Ariane 06300 Nice	T. 04 93 27 87 00 F. 04 93 27 20 70	du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 15 h le samedi de 7 h à 12 h	▶ Gravats propres : 62 €/m³, tout-venant à trier : 98 €/m³																								
VEOLIA plateforme déchets verts et bois	ZAC de la Grave Chemin des Négociants Sardes 06150 Carros	T. 04 93 08 71 07 F. 04 93 08 71 07	du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 15 h le samedi de 7 h à 12 h	▶ Déchets verts bruts : 72,34 €/tonne, déchets verts broyés : 61,62 €/tonne, bois : 75 €/tonne, Souches propres : 90 €/tonne, déchets verts souillés ou bois mal triés : 110 €/tonne																								
VALAZUR	Chemin de Crémat Lieu dit Collet de Grisella 06200 Nice	T. 04 92 01 02 20 F. 04 92 01 02 21	du lundi au samedi de 6 h à 18 h non-stop le samedi de 6 h à 16 h non-stop	▶ Tout venant : 160 €/tonne																								

- En cas d'impossibilité de déplacement en déchetterie.
- Pour connaître les modalités de la collecte des encombrants.
- Pour contacter les déchetteries.

UN SEUL NUMÉRO



Toute personne se livrant à des dépôts sauvages sur la voie publique s'expose à une amende de 1500€* et à la prise en charge des coûts d'enlèvement et de traitement des déchets.

*Conformément à l'article R635-8 du Code Pénal.

→ Les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur : Aspremont, Bairols, Beaulieu-sur-Mer, Belvédère, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Carros, Castagniers, Clans, Coaraze, Colomars, Duranus, Eze, Falcon, Ilonse, Isola, La Bollène Vésubie, La Gaude, La Roquette-sur-Var, La Tour-sur-Tinée, La Trinité, Lantosque, Levens, Marie, Nice, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Tourrette-Levens, Utelle, Valdeblore, Venanson, Vence, Villefranche-sur-Mer.